

Caminando En marche!



Les territoires en temps de pandémie : entre ressources et sources de savoirs

Mélanie Séguin

Volume 35, numéro 2, 2021

Femmes, pandémie et luttes pour le territoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/97495ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)

ISSN

1490-0661 (imprimé)

2563-6464 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Séguin, M. (2021). Les territoires en temps de pandémie : entre ressources et sources de savoirs. *Caminando / En marche!*, 35(2), 6-7.

Tous droits réservés © Comité pour les droits humains en Amérique latine, 2021

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les territoires en temps de pandémie : entre ressources et sources de savoirs

Par Mélisande Séguin

En instaurant des structures racistes, sexistes et classistes facilitant l'exploitation des territoires pour leurs ressources naturelles, la colonisation des Amériques a dès lors invisibilisé les peuples autochtones et leurs savoirs. Les impacts de ce processus persistent à ce jour et se reflètent dans l'incompréhension des institutions occidentales face aux cultures de tradition orale qui contestent la distinction entre le corps et le territoire¹. Effectivement, pour plusieurs communautés, le territoire, loin d'être une ressource naturelle à exploiter, constitue un tout intégrant l'identité des peuples autochtones, leur connexion aux ancêtres, les êtres vivants non humains ainsi que la source des savoirs médicaux et sociaux².

La pandémie de la COVID-19 a réaffirmé le lien fondamental au territoire — soutien des modes de vie et des visions du monde de nombreuses communautés — comme source de résilience des peuples autochtones³. Or, des États et des entreprises ayant historiquement contribué aux différentes tentatives d'éradication des peuples et savoirs autochtones ont profité des bouleversements générés par la COVID-19 pour intensifier leurs opérations sur les territoires au détriment des populations autochtones⁴.

Cette situation suggère que l'extractivisme en tant que système colonial et néocolonial d'usurpation des terres et de dépossession des peuples autochtones⁵ joue un double rôle dans le contexte pandémique. D'une part, des entreprises de ce secteur ont bénéficié des héritages du colonialisme et de l'impérialisme qui continuent d'affecter les peuples autochtones, en particulier les

femmes, pour augmenter leurs profits alors que la majorité de la planète était en crise. D'autre part, la pandémie a mis en lumière que l'extractivisme continue d'être un procédé qui s'en prend physiquement aux peuples autochtones pour avoir accès à leurs territoires tout en les détruisant, qu'il est susceptible d'effacer leurs savoirs et leur vision du monde tout en devenant un vecteur de transmission de la COVID-19.

La pandémie comme facteur de profit pour les entreprises extractives

Dès le début de la pandémie, alors que le monde ralentissait et que les gens s'isolaient de plus en plus, on a pu observer que des entreprises du secteur extractif voyaient dans cette crise une opportunité de poursuivre leurs activités sans être confrontées à qui que ce soit. En effet, plusieurs États ont décrété que les entreprises d'exploitation des ressources naturelles constituaient un service essentiel et que leurs activités devaient se poursuivre malgré le confinement imposé à différents secteurs économiques. En même temps, d'autres mesures de santé publique restreignaient de facto le droit de manifester ou de se rassembler, limitant ainsi les actions de nombreux groupes et mouvements opposés à la mise en marche de projets extractifs. Les entreprises extractives ont effectivement profité des restrictions imposées par les autorités publiques lors de la pandémie pour faire avancer leurs intérêts. Pour certains groupes déjà en situation de vulnérabilité, comme les peuples autochtones, ces mesures sont venues s'ajouter à d'autres facteurs socioéconomiques et ainsi les affecter davantage.

D'abord, les entreprises ont tablé simultanément sur la situation précaire dans laquelle vivent plusieurs communautés autochtones et sur la crise de

la COVID-19 pour redorer leur image publique. Des entreprises ont notamment distribué des trousseaux de tests pour dépister le coronavirus aux communautés touchées par leurs projets extractivistes dans des États où les autorités sanitaires n'étaient pas en mesure de le faire. Dans certains cas, elles ont aussi réparti d'autres ressources telles que de la nourriture ou encore ont contribué à la mise en place de fonds d'urgence. Ces entreprises semblent ainsi profiter de la crise sanitaire et des besoins urgents des communautés pour augmenter le niveau d'acceptabilité sociale de leurs projets.

Ensuite, les mesures sanitaires ont également permis aux entreprises de faire fi du droit à l'autodétermination des peuples autochtones et d'ignorer l'obligation de consultation de ces populations concernant les projets qui les affectent. Au Canada, la nation des Wet'suwet'en a fortement dénoncé que l'entreprise responsable du projet Coastal GasLink dans la province de Colombie-Britannique au soi-disant Canada⁶, a profité de ces mesures pour poursuivre ses opérations sans le consentement des communautés⁷. On observe également que les États ont assoupli les normes de l'industrie afin de faciliter l'exploitation des ressources naturelles pendant la pandémie et en prévision d'un retour à la normale.

La pandémie ouvre ainsi la voie à la levée de plusieurs droits des peuples autochtones, phénomène favorisé par la déclaration d'états d'exception dans plusieurs pays qui accordent des privilèges et une certaine impunité aux entreprises extractives et aux États. Par ailleurs, les stratégies du secteur extractif se déploient sur la toile de fond de l'invisibilisation des peuples autochtones, et en particulier des femmes autochtones

qui sont touchées à la fois par les conséquences de l'extractivisme et celles de la pandémie. Effectivement, l'expérience de ces dernières est rarement prise en considération au sein des institutions dominantes, et, dans certains cas, même dans leurs propres communautés. Pourtant, dans les luttes contre l'extractivisme et en réaction à la pandémie, les femmes se retrouvent souvent en première ligne en tant que principales responsables du *care* dans leur entourage⁸.

L'extractivisme comme vecteur de propagation de la COVID-19 et de violence

Alors que le secteur extractif a profité de la pandémie pour servir ses intérêts, les peuples autochtones ainsi que les groupes de défense du territoire ont été particulièrement affectés par la crise sanitaire. Dans plusieurs cas, les États et des acteurs privés ont utilisé la pandémie pour masquer l'augmentation des attaques envers les populations autochtones ou les groupes de défense des territoires. Plus nombreuses à travailler dans des domaines peu valorisés et liés au *care*, les femmes sont déjà disproportionnellement vulnérables face à la pandémie ; elles sont aussi plus touchées par l'augmentation de la violence qu'a engendrée la COVID-19 à l'égard des défenseur·e·s de l'environnement et des Premiers Peuples. Par exemple, comme elles sont souvent exclues des espaces de prise de décision, elles n'ont pas participé à l'élaboration des stratégies de mitigation, lesquelles

ont mené, dans bien des cas, à une hausse de la militarisation des territoires et à une augmentation conséquente de la violence sexuelle⁹.

Rappelons que les peuples autochtones ont déjà été confrontés à diverses épidémies causées par des intrusions sur leurs territoires depuis la colonisation. La pandémie de la COVID-19 ne représente donc pas la première occasion où la quête de profits à travers l'exploitation des ressources naturelles s'est transformée en facteur de transmission d'une maladie. Dans le contexte de la pandémie, la poursuite d'activités d'extraction a eu un impact direct sur la santé des communautés. Entre autres, les allées et venues de travailleurs en territoires autochtones isolés, souvent éloignés des plus importants centres de services de santé¹⁰, ont augmenté les risques de propagation du virus.

Dans certains contextes, les entreprises extractives avaient d'ailleurs déjà pris d'assaut des territoires autochtones avant le début de la crise, ce qui a gravement affecté la capacité de certaines populations à se protéger. Par exemple, en Équateur, les territoires des communautés secoya étaient déjà fortement contaminés par les activités d'entreprises pétrolières ; par conséquent, les populations ont été empêchées de se confiner convenablement, n'étant pas en mesure de s'alimenter ou encore de trouver les plantes médicinales nécessaires pour prodiguer des soins aux malades.

Conclusion

Le contexte de la pandémie a une fois de plus révélé que l'extractivisme répète et renforce les mécanismes de discrimination à l'égard des peuples autochtones. Cependant, la crise de la COVID-19 a aussi rappelé l'importance de la protection des territoires qui sont devenus un lieu de refuge pour plusieurs communautés au cours des derniers mois. La pandémie soulève également de sérieux questionnements quant à la capacité de l'ensemble des populations de la planète à faire face aux crises qui nous guettent, qu'elles soient de nature épidémiologique ou liées aux changements climatiques. La protection de la nature semble ainsi un élément clé, non seulement pour la protection des peuples autochtones et de leurs savoirs, mais aussi pour permettre une cohabitation sur la planète qui soit dépourvue de rapports de domination et de pouvoir à l'échelle internationale.

Mélisande Séguin est étudiante à la maîtrise en droit international à l'UQAM. Ses recherches portent sur les traditions juridiques autochtones, les mouvements de femmes autochtones face à l'extractivisme ainsi que la gestion des déchets en droit international de l'environnement. Elle est impliquée auprès de différentes organisations de défense des droits humains au Guatemala depuis 2014.

Notes

1 Paredes, Julieta (2015). « Despatriarcalización : Una respuesta categórica del feminismo comunitario (descolonizando la vida) ». *Bolivian Studies Journal/Revista de Estudios Bolivianos*, no. 21, p. 100-115, p. 102.

2 Liboiron, Max (2021). *Pollution is Colonialism*. Durham : Duke University Press, p. 43.

3 Bellier, Irène (2020). « Les peuples autochtones face au Covid-19 : un tour d'horizon au 20 mai 2020 », *halshs-03090131*, p. 12.

4 Mining Watch Canada, Earthworks, Institute for Policy Studies, London Mining Network, Terra Justa, War on Want and Yes to Life No to Mining (2020), « Voices from the Ground: How the Global Mining Industry is Profiting from the COVID-19 Pandemic », en ligne : <https://miningwatch.ca/publications/2020/6/2/voices-ground-how-global-mining-industry-profiting-covid-19-pandemic>, p. 4.

5 Acosta, Alberto (2013). « Extractivism and neoextractivism : two sides of the same curse », dans *Beyond Development Alternative Visions from Latin America* (p. 61 à 86). Quito : Rosa Luxemburg Foundation

6 Le terme « soi-disant Canada » est employé pour souligner que cet État s'est construit sur un processus colonial de dépossession des peuples autochtones. Le territoire nord-américain est aussi nommé Île de la Tortue. Cette appellation vient de l'histoire de l'origine du monde de la nation Anishinaabe. CDHAL (2018), *Récupérer la joie*. Podcast Femmes en résistance face à l'extractivisme.

7 Union of BC Indian Chiefs (2020). « Open Letter: Coastal GasLink Pipeline Project Must be Halted Due to the COVID-19 Outbreak », en ligne : <https://www.ubcic.bc.ca/open-letter-coastal-gaslink-pipeline-project-must-be-halted-due-to-the-covid-19-outbreak>

8 UN Women (2020). « COVID-19 and Women's Rights Organizations », en ligne : <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2021/03/policy-brief-covid-19-and-womens-rights-organizations>, p. 3.

9 Urgent Action Fund for Women's Human Rights (2020). « Global Trends for Women Human Rights Defenders in the Context of COVID-19 », en ligne : https://www.ohchr.org/Documents/Issues/CulturalRights/COVID_add_Submissions/Urgent-action-fund-for-womens-hr.pdf, p. 1.

10 Loiero, Joseph (2020). « Number of workers at B.C.'s Site C dam project rises, as some call for shutdown over COVID-19 ». *CBC*, 8 avril, en ligne : <https://www.cbc.ca/news/investigates/covid-19-workers-site-c-dam-bc-1.5525069>